

Pièces à fournir par le demandeur

Aide à l'écriture de film documentaire (TV/web >26 min ou long métrage cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
 - Une note d'intention d'écriture ;
 - Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
 - Un traitement du projet d'écriture ;
 - Une présentation des personnages (si besoin) ;
 - Un curriculum vitæ de l'auteur ;
 - Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival.
 - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films mêlant de l'animation ;
 - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.
- Les pièces administratives suivantes
 - La fiche technique signée (à télécharger)
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée ;
 - Un justificatif de domicile de l'auteur (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...)
 - Une attestation sur l'honneur de l'auteur de détenir son domicile principal en Bretagne ;
 - Un R.I.B. de l'auteur correspondant à l'adresse de son domicile principal.
 - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

Aide au développement de film documentaire (TV/web > 26 minutes ou cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
 - Une note générale du producteur présentant le projet,
 - Une note d'intention du réalisateur,
 - Un résumé du film en développement
 - Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
 - La présentation et la filmographie de la société de production,
 - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
 - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
 - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger)
 - Un budget prévisionnel de développement
 - Un plan de financement de développement
 - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
 - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
 - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
 - Un R.I.B. de la société de production,
 - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Aide au co-développement international

- Un dossier artistique comprenant :
 - Une note générale du producteur présentant le projet,
 - Une note d'intention du réalisateur,
 - Un synopsis
 - Un scénario avec une continuité dialoguée
 - La présentation et la filmographie de la société de production,
 - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
 - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
 - Si possible, un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
 - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
 - Un budget prévisionnel de développement
 - Un plan de financement de développement
 - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
 - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
 - Un R.I.B. de la société de production,
 - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
 - Le contrat de co-développement international en français

Aide à la production de film documentaire (TV/web, c.m. ou long métrage cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
 - Une note générale du producteur présentant le projet,
 - Une note d'intention du réalisateur,
 - Un résumé,
 - Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
 - La présentation et la filmographie de la société de production,
 - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
 - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
 - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
 - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
 - Un budget prévisionnel de réalisation,
 - Un plan de financement de réalisation,
 - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
 - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
 - Pour les projets web, le contrat ou l'attestation liant le web-diffuseur avec le producteur,
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
 - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
 - En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
 - Un R.I.B. de la société de production,
 - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.